RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

BSH
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 €
Siège social : [redacted]
[redacted]
793 084 138 RCS Vienne

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 19 OCTOBRE 2026

Extrait du procès-verbal relatif à la dissolution ou non de la société

CINQUIEME DECISION

L'associée unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2026, les capitaux propres qui s'élèvent à -11 585 € pour un capital de 2 000 €, sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'associée unique prend acte que :

- Sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- La situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 30 juin 2029.

Fait à ROCHETOIRIN,
Le 19 octobre 2026

CERTIFIE CONFORME
A
L'ORIGINAL

Monsieur Vincent BOURDEAUX,
Gérant
Signature
[redacted]